

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2002-0771/PR/MEFPCP portant Organisation d'un concours pour la nomination des payeurs du Trésor.

n° 2002-0771/PR/MEFPCP

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE

Date de publication
23 octobre 2002

Numéro JO
n° 20 du 31/10/2002

Date du numéro
31 octobre 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le décret n°99-0025 du 03 mars 1999 portant attribution et Organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

VU Le décret n°2001-0124 du 02 juillet 2001 modifiant le décret n°99-0025 du 03 mars 1999

VU Le décret n°2001-0012 du 15 janvier 2001 portant règlement général de la Comptabilité Publique

VU Le décret n°84-0108/PRE portant création des paeries du Trésor et fixant les attributions des payeurs du Trésor auprès des Ambassades et des districts de l'Intérieur

VU L'arrêté n°88-1260/PR/FIN du 15 novembre 1988 portant définition des conditions d'admission aux fonctions de payeurs du Trésor

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation ouvre un concours pour la nomination des deux postes de Payeurs du Trésor.

Article 2

Peuvent participer à ce concours les agents du Trésor National ayant au moins quatre années de pratique professionnelle dans le cadre B du corps du Trésor National.

Article 3

Le concours sera organisé par une commission composé de

-
- | | | |
|---|---|--------|
| – Mr. Yves Guerin, Conseiller Technique du Ministre des Finances, | Président – Mr. Rachid Hassan Saban, Trésorier | |
| Payeur National, | Membre – Mr. Seurot Jean-Claude, Conseiller Technique du M.E.F.P.P, | Membre |
| – Mr. Ali Yacoub, Conseiller Technique du M.E.S.N, | Membre | |

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par le Président de la République
chef du Gouvernement Signé P.O le Ministre des Affaires Présidentielles et chargé de la Promotion des Investissements Pour Ampliation
Conforme Le Secrétaire Général du Gouvernement

MOHAMED HASSAN ABDILLAH